

Le Compte personnel de formation



Le compte personnel de formation permet à l'agent public d'accéder à une qualification ou de développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

Le compte personnel de formation peut être utilisé:

- ◆ En combinaison avec le congé de formation professionnelle
- ◆ En complément des congés pour validation des acquis de l'expérience pour le bilan de compétences
- ◆ Pour préparer des examens et concours administratifs, le cas échéant en combinaison avec le compte épargne temps

Un décret publié le 30 avril au Journal officiel prévoit que les salariés s'acquittent dès le 2 mai d'une "somme forfaitaire de 100 euros" pour les formations financées via le CPF.

"**La fonction publique n'est pas concernée**" par cette mesure financière mais gouvernementale d'économies, a indiqué le ministère de la Fonction publique.

Les agents publics qui travaillent à temps complet reçoivent ainsi chaque année de leur employeur un quota de 25 heures dans la limite de 150 heures.

Pour les agents à temps incomplet ou non complet, l'alimentation des droits est proratisée en fonction de la durée de travail.

Les heures CPF sont alimentées de manière automatique par la Caisse des Dépôts.

Pour toute information complémentaires, adressez vous au représentant de section CFTC de votre établissement ou au Syndicat Départemental CFTC Santé Sociaux.

ADHEREZ A LA CFTC

POUR 4,56 € PAR MOIS

Avec ACL
après déduction fiscale faite

AVANTAGES CULTURE LOISIRS

Des avantages de comité d'entreprise pour
tous :
www.avantage-culture-loisirs.fr

Flashez-moi
pour adhérer en ligne
sur CFTC-67.FR



Contactez-nous



Syndicat CFTC Départemental

Sandra ADE : 07.82.16.54.10
Sandra WENDLING : 06.82.62.53.02
Abassia BOUAZZA : 06.80.32.10.69



MAI / JUIN 2024



Le démantèlement de la Fonction Publique prend de la vitesse !

Rémunération au mérite des fonctionnaires

Cette réforme vise à valoriser des fonctionnaires tout en modernisant la fonction publique.

Le gouvernement a confirmé l'instauration d'une rémunération au mérite au cœur du projet de loi qui sera présenté dans les semaines à venir. Cela vise à réformer le travail des fonctionnaires.



Ses objectifs sont :

- Mieux récompenser le mérite des agents,
- Encourager et faciliter la mobilité au sein de la fonction publique,
- Mettre les compétences au cœur du parcours professionnel.

**La CFTC est vent debout contre
cette mesure discriminatoire et injuste.**

Licenciement

LICENCIEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le ministre de la fonction publique a évoqué récemment son souhait de « lever le tabou du licenciement dans la fonction publique ». Les fonctionnaires sont néanmoins soumis au même risque de licenciement que les salariés du privé.

Si le fonctionnaire est « titulaire de son grade », il n'est pas pour autant « propriétaire de son emploi ».

Les motifs de licenciement dans la fonction publique sont :

L'abandon de poste, le refus de 3 offres de travail après une disponibilité ou une insuffisance professionnelle.

Le motif de licenciement économique n'existe pas dans la Fonction Publique.

La CFTC s'interroge sur le bien fondé de cette proposition alors que les mesures disciplinaires sont déjà existantes.

La semaine de 4 jours

**semaine
de 4 jours**

Certains établissements publics de santé et médico-sociaux se sont déjà laissé tenter par le travail en quatre jours pour stimuler les recrutements puis fidéliser leurs équipes. Les directions désireuses de leur emboîter le pas peuvent s'aider d'une note de cadrage accompagnant l'expérimentation dans l'ensemble de la fonction publique.

Au-delà des quatre jours à proprement parler, les pouvoirs publics laissent la possibilité de tester d'autres souplesses organisationnelles pour en mesurer la pertinence, par exemple « la semaine en quatre jours et demi » ou « l'alternance de semaines en quatre et en cinq jours ».

Etant donné le manque de personnel actuel dans nos établissements, la CFTC n'est pas favorable à la mise en place prochainement de ce dispositif.

La réflexion reste ouverte...

Maternité

Un rapport de la cour des comptes pointe « les résultats sanitaires médiocres en matière de périnatalité ».

Pour y remédier, elle préconise la fermeture ou le regroupement des petites maternités et une analyse au cas par cas des maternités intermédiaires.

Seraient concernées :

Les maternités de moins de 300 naissances et au cas par cas les maternités assurant moins de 1000 naissances par an.

Plutôt que de supprimer nos maternités de proximité, le gouvernement devrait avoir comme objectif de renforcer les équipes médicales afin de pérenniser nos services maternité.



Un syndicat constructif qui est toujours force de proposition

Solidarité



Un syndicat combatif qui défend l'intérêt de ses agents de la Fonction Publique

Justice sociale

Un syndicat à votre écoute

Un syndicat libre et indépendant

La psychiatrie : parent pauvre de la santé !



La santé mentale est mal prise en charge en raison d'un déficit de moyens humains, financiers ainsi que d'un manque de lits d'hospitalisation. Cela est loin de s'améliorer !

Alors que l'on constate une augmentation des besoins en soins psychiatriques dans l'ensemble de la population, allant des jeunes adolescents aux personnes âgées. La pandémie de la Covid 19 n'est pas étrangère à ce phénomène.

Si le gouvernement n'intervient pas rapidement, le secteur sera de moins en moins attractif pour le personnel soignant et médical et certains malades seront en danger.

La CFTC dénonce les discours du gouvernement qui ne sont jamais suivis des faits.

La CFTC s'engage à défendre la psychiatrie auprès des pouvoirs publics afin d'améliorer les conditions de l'ensemble du personnel et de la prise en charge des soins de qualité auprès des patients.

L'accès aux urgences limité

La pénurie de personnel soignant dans les hôpitaux est un problème préoccupant. Actuellement, environ 20 % des quelque 620 établissements, publics et privés, au niveau national, hébergeant un ou plusieurs services d'urgences sont touchés. Au moins 120 services d'urgences ont récemment été forcés de limiter leurs activités ou s'y préparent et aucun territoire n'est épargné.

**ACCÈS RÉGULÉ
AUX URGENCES**

Les difficultés actuelles sont le témoin de tous les dysfonctionnements rencontrés dans le secteur de la santé depuis des années.

Le manque de personnel médical et soignant, les difficultés des patients à trouver un rendez-vous chez un médecin de ville, le manque de lits dans les « structures d'aval », dans les établissements de « soins de suite », amplifient les situations de crise dans les services d'urgences.

Selon la loi, tout citoyen doit se trouver à moins de 30 minutes d'un service d'urgences.



La régulation de nos urgences gagne aujourd'hui nos hôpitaux de **Haguenau, Wissembourg et Saverne.**

La CFTC, par l'intermédiaire de certains de nos Députés, a alerté le gouvernement, et plus particulièrement sur la situation des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

LA CFTC restera attentive quant à l'évolution de cette situation alarmante qui est source de stress pour nos soignants et qui met en danger la santé des usagers.